



Haie hors limite de propriété

Par **Francois M**, le 12/12/2021 à 07:16

Bonjour, mes parents ont face à leur maison une haie située hors limites de propriété depuis 40 ans maintenant qui pour le coup délimite la propriété. Les anciens maires n'ont jamais relevé le problème. Aujourd'hui la nouvelle équipe communale dirigée par le demi frère de mon père (rapport conflictuel) veut enlever cette même haie peut on dans ce cas parler de prescription acquisitive? D'avance merci

Par **Marck.ESP**, le 12/12/2021 à 09:16

Bonjour

A qui appartient le terrain sur lequel déborde cette haie ?

Par **Francois M**, le 12/12/2021 à 10:41

A la commune le nouveau maire a fait borner

Par **youris**, le 12/12/2021 à 12:18

bonjour,

acquérir la propriété d'un bien par la prescription acquisitive nécessite certaines conditions et une procédure à respecter.

voir ce lien :

[reconnaissance de la propriété par la prescription acquisitive](#)

si le terrain appartient au domaine public de la commune, la prescription acquisitive n'est pas possible, car le domaine public est imprescriptible.

salutations

Par **Francois M**, le **12/12/2021** à **12:24**

Merci pour votre réponse